

GUIDE

DU PORTEUR DE PROJET !

Budget Participatif Tarnais



Le petit guide pour bien réussir
la présentation de son projet

ÉDITO



En 2024, le Département du Tarn lance la 3ème édition de son Budget Participatif.

1 million d'euros seront consacrés à la réalisation des projets lauréats.

Cette année, le sport et la jeunesse sont particulièrement mis à l'honneur avec le financement de 5 projets «Tarn, Terre de Jeux 2024» dont au moins 1 projet parasport et 3 projets «Jeunes 16-25 ans». Au total, 33 projets seront élus lauréats en 2024.

L'objectif du Conseil départemental est de permettre à chaque Tarnais de proposer, puis de choisir des projets qui lui ressemblent, et qui feront avancer le Tarn, ses cantons, ses territoires.

Plus de 200 projets déposés, près de 40 000 votes enregistrés en 2023, le Budget Participatif Tarnais vous donne le pouvoir d'agir !

Vous avez des idées pour le Tarn ? N'hésitez pas à les partager !
Imaginez, proposez et choisissez : c'est vous qui décidez !

CHRISTOPHE RAMOND

Président du Conseil départemental
du Tarn

ÉVA GÉRAUD

Vice-Présidente du Conseil départemental
du Tarn - en charge de la Citoyenneté et du
Budget Participatif



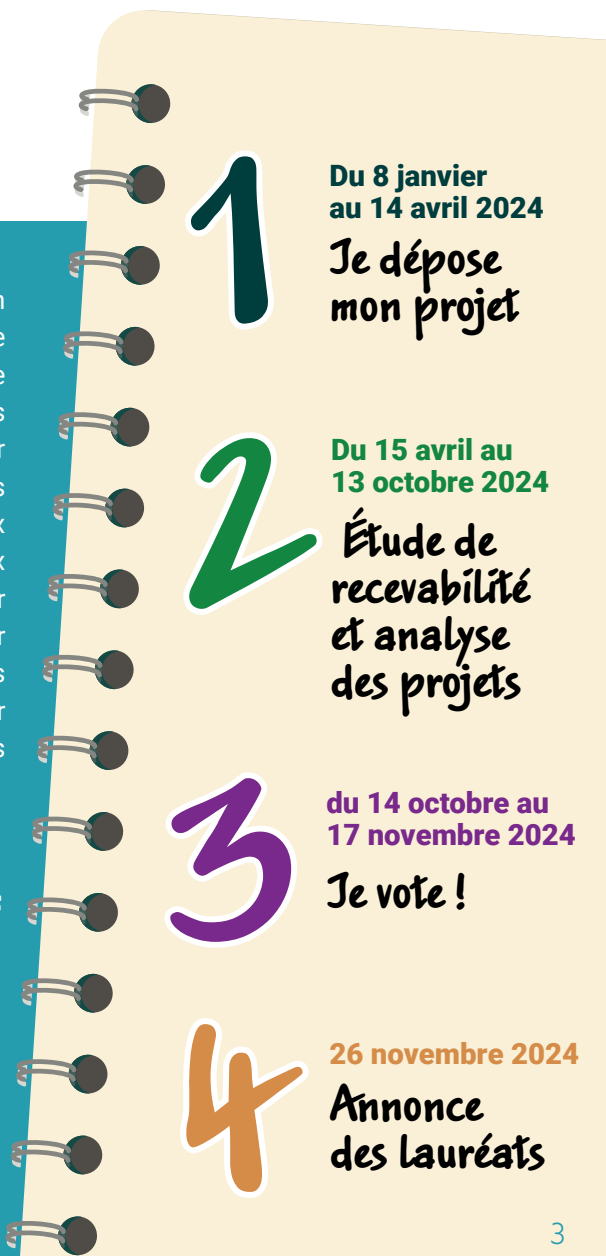
Construisons tous ensemble le Tarn de demain !

BUDGET PARTICIPATIF TARNAIS

Principes et objectifs

Le Budget Participatif Tarnais est un processus de démocratie participative qui repose sur le principe suivant : le Département du Tarn finance mais la population tarnaise choisit sur la base de projets proposés par les Tarnais eux-mêmes. Il permet aux Tarnaises et aux Tarnais, ainsi qu'aux étudiants dans le Tarn, de proposer des projets mais aussi de choisir par l'intermédiaire de leurs votes, des projets d'intérêt général ou local pour le département du Tarn, ses cantons ou ses territoires.

**Le Budget Participatif
Tarnais dispose
d'une enveloppe de
1 million d'euros**



1

**Du 8 janvier
au 14 avril 2024**

**Je dépose
mon projet**

2

**Du 15 avril au
13 octobre 2024**

**Étude de
recevabilité
et analyse
des projets**

3

**du 14 octobre au
17 novembre 2024**

Je vote !

4

26 novembre 2024

**Annonce
des lauréats**

DÉPÔT

DES PROJETS

Jusqu'au 14 avril 2024

Qui ?

Comment ?

Où ?

Qui peut déposer un projet ?

Tout **citoyen de plus de 16 ans, résidant ou étudiant** dans le Tarn et les **associations** à but non lucratif (loi 1901) peuvent déposer un projet pour le Tarn.

Quel type de projet ?

Les **projets doivent entrer** dans un ou plusieurs **champs d'action du Département du Tarn**.

- ✓ Solidarité ✓ Personnes âgées ✓ Handicap ✓ Education et jeunesse
- ✓ Citoyenneté ✓ Sport ✓ Développement durable et cadre de vie
- ✓ Tourisme et loisirs ✓ Culture ✓ Numérique ✓ Mobilités alternatives
- ✓ Proximité et accessibilité du service public pour tous

À noter, en 2024, 2 thématiques sont mises à l'honneur : **la jeunesse** et **le sport** avec

- ✓ **Projet «Jeunes 16-25 ans»** ✓ **Projet «Tarn, Terre de Jeux 2024»**

Les projets doivent avoir une **portée collective**, et doivent **concerner des dépenses d'investissement et ne pas engendrer des dépenses de fonctionnement** qui ne pourraient pas être assumées par la suite.

Où peut-on déposer un projet ?

Les projets sont à déposer **exclusivement en ligne**
sur le site : **budgetparticipatif.tarn.fr**

Comment formuler mon projet ?

Il n'y a pas besoin d'être un « expert » pour rédiger un projet.
Un projet peut commencer par une **formulation très simple** dans l'intitulé du projet.
Par exemple : « rénover une fontaine », « installer des tables de ping-pong »,
« installation de composteurs », etc.

Pour rendre votre projet **réaliste, solide et attrayant**,
voici quelques exemples de questions que vous pouvez vous poser préalablement :

- ✓ Où mon projet pourrait-il être localisé (sur ma commune, etc.) ?
 - ✓ A qui s'adresse-t-il ? A quel(s) public(s) ?
 - ✓ A quel(s) besoin(s) répond-il ?
- ✓ Ce projet peut-il intéresser d'autres personnes ? Est-il réalisable à plusieurs ?
 - ✓ Est-ce nouveau ? Original ? N'existe-t-il déjà pas dans ma commune ?
 - ✓ Comment ce projet pourrait-il être mis en œuvre ?

Lorsque vous déposez votre projet sur budgetparticipatif.tarn.fr,
vous pouvez joindre des documents (photo, croquis, etc.)
pour apporter plus de précisions.

Comment évaluer le coût estimatif de mon projet ?

Le règlement du Budget Participatif du Tarn
demande un **budget estimatif pour votre projet accompagné de devis**.

Pour rappel, **chaque projet est subventionnable
par le Département à hauteur de 80% du coût d'investissement au maximum**
(aide plafonnée à 40 000 €).

Attention, si le maître d'ouvrage est une collectivité publique,
le Département ne subventionne pas au-delà de 70% HT (aide plafonnée à 30 000 €).

ÉTUDE

DE RECEVABILITÉ ET ANALYSE DES PROJETS

Du 15 avril au
13 octobre 2024



Du **15 avril** au **13 octobre** 2024, les **services du Département** analyseront la recevabilité de chaque projet. L'objectif : être conforme au règlement.

Les services du Département ne jugeront pas de l'opportunité des projets.

Il n'y a pas de mauvaise idée !

Si des pièces constitutives du dossier sont manquantes, elles vous seront alors demandées.

Des échanges régulier pourront avoir lieu lors de cette phase.

Le projet est-il conforme au règlement ?

Dans un premier temps, les services du Conseil départemental vérifieront la **conformité au règlement** du projet. Chaque projet doit :

- ✓ Etre localisé dans le Tarn ;
- ✓ Avoir une portée collective ;
- ✓ Concerner des dépenses d'investissement (par exemple : travaux et achats de matériel) ;
 - ✓ Entrer dans les champs d'actions du Département : solidarités (social, personnes âgées, handicap, enfance), éducation, jeunesse, sport, environnement, cadre de vie, tourisme et loisirs, culture et patrimoine, numérique et développement local, développement durable, mobilités alternatives, etc.
 - ✓ Ne pas être en cours de réalisation ;
- ✓ Ne pas comporter d'éléments de nature discriminatoire ou diffamatoire ;
- ✓ Ne pas générer de conflit d'intérêt et de profit financier pour le porteur d'idée ;
 - ✓ Ne pas générer de frais de fonctionnement.

Le projet est-il réalisable ?

Les services du Département vont examiner précisément le **chiffage du projet pour l'estimer au plus juste** afin d'éviter des dépassements de budget dans le cas où il serait voté.

Dans ce cadre, les services du Département pourront être amenés à vous demander des pièces supplémentaires comme les statuts à jour (associations), le dernier bureau déposé (associations), un RIB, le budget annuel de l'association porteuse du projet, un budget prévisionnel (associations), un justificatif de domicile, une pièce d'identité, etc.

Les services du Département vont détecter les obstacles éventuels à la mise en œuvre du projet et vous accompagneront pour le **transformer en projet réalisable**.

Dans cet objectif, ils pourront éventuellement vous proposer des ajustements.

Les projets éligibles

LE CATALOGUE DES PROJETS ÉLIGIBLES

Les projets éligibles seront publiés dans un catalogue consultable en format **numérique**, sur le site du Budget Participatif : **budgetparticipatif.tarn.fr**

LA CAMPAGNE POUR LES PROJETS

La campagne sera menée par chaque porteur de projet, avec ses moyens propres et sous sa responsabilité, et ne pourra être imputée ou intégrée à votre projet.

La communication des porteurs de projets devra être bienveillante et respectueuse.

La campagne est une étape cruciale :

c'est elle qui permettra de mobiliser largement les publics autour de votre projet pour qu'il soit choisi.

Parlez-en autour de vous - famille, collègues, amis, connaissances - : le bouche-à-oreille est un moyen de communication très efficace !

Vous pourrez développer vos propres outils pour faire campagne via les réseaux sociaux.

Le Département mettra à votre disposition un kit de communication pour créer vos supports, numériques ou papier, aux couleurs du Budget Participatif Tarnais et de votre projet.



LE VOTE

Du 14 octobre au
17 novembre 2024



Qui peut voter et comment ?

Pendant plus 1 mois, du **14 octobre** au **17 novembre 2024** minuit, tous les **Tarnais, résidents et étudiants**, à partir de **16 ans**, sans condition de nationalité, pourront voter pour leurs **5 projets préférés**, sur le site du Budget Participatif Tarnais : **budgetparticipatif.tarn.fr**

ANNONCE

DES LAURÉATS

26 novembre 2024



A l'issue du vote, les 33 projets étant arrivés en tête des votes seront retenus :
23 projets pour les cantons du Tarn, 2 projets à l'échelon départemental,
5 projets label «Tarn, Terre de Jeux 2024» et 3 projets label «Jeunes 16-25 ans».

L'annonce des projets lauréats se fera
le 26 novembre 2024 lors d'une cérémonie.

La signature d'une convention et le versement de la subvention

Chaque projet lauréat fait l'objet d'une **convention** entre :

- ✓ Le Conseil départemental du Tarn
- ✓ Le maître d'ouvrage
- ✓ Le porteur de projet s'il n'est pas le maître d'ouvrage.

Cette convention fixe les détails des modalités de mise en œuvre et de financement du projet.

La **subvention** ne peut pas avoir d'effet rétroactif ni être reportée sur les années suivantes.

La subvention d'investissement doit être utilisée conformément à son objet, dans un délai d'un an.



CONTACTS

Budget Participatif Tarnais



Renseignements

Sur le **site internet** : budgetparticipatif.tarn.fr

Par **mail** : budgetparticipatif@tarn.fr

Par **téléphone, sms, WhatsApp** : 06 40 72 81 26

Où déposer mon projet ?

Sur le **site internet** : budgetparticipatif.tarn.fr

Où voter ?

Sur le **site internet** : budgetparticipatif.tarn.fr



Budgetparticipatif.tarn.fr